



## Critères de mécénat

**VOUS SOUHAITEZ PRÉSENTER VOTRE PROJET.**

AFIN DE LE PROPOSER À NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION, NOUS VOUS REMERCIONS DE PRENDRE CONNAISSANCE DES INDICATIONS PRÉALABLES SUIVANTES AVANT LE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER :

**En préambule, il convient de préciser que Domorrow :**

- Ne fait pas de sponsoring.
- Ne subventionne pas l'événementiel.
- Soutient des dispositifs et des actions, notamment des solutions innovantes.
- N'exige aucune contrepartie en dehors de la valorisation du soutien apporté à la structure (mention du soutien de Domorrow dans les bilans de l'action, logo de Domorrow sur le site Internet et sur les documents de présentation, lien vers [domorrow.org](http://domorrow.org)).

**Nous portons une attention particulière aux aspects suivants :**

- Le caractère innovant du projet, en quoi il constitue une nouvelle réponse ou une réponse complémentaire aux problèmes de transition climatique et d'environnement
- La capacité de duplication et d'essaimage du projet.
- La notion d'ancrage local peut être également considérée (métropole de Lyon, région AURA).

## NOUS ACTIONS PHILANTHROPIQUES S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Recherche et innovation.
- Economie circulaire.
- Education et sensibilisation.

### PROCESSUS DE DÉCISION

LES DEMANDES SONT ANALYSÉES PAR LA FAMILLE ROUSSET LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION QUI ONT LIEU 4 FOIS PAR AN (JANVIER, AVRIL, JUILLET ET OCTOBRE).

